

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 7 AVRIL 2023**

**OBJET : Délibération pour attribuer le T.2 situé 412 avenue Principale**

Le sept avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 16

Secrétaire de séance : Serge BLANC

Convocation en date du : 10 mars 2023

**PRESENTS** : ACHIN Richard, BARBAN Daniel, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

**EXCUSES** : AUBERT Sylvain (pouvoir donné à BOYER-JOLY Gilbert), CATELAN Richard (pouvoir donné à MAGNAN Richard), GIRAUD Sylvie (pouvoir donné à HELSEN Véronique)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'appartement de type T2 à Chauffayer est vacant depuis le 5 avril 2023.

Il propose de fixer le montant du loyer, de la caution et de sélectionner un candidat pour ce logement en fonction des candidatures reçues.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de louer l'appartement de Type T2 à Madame DEMAI Angélique, à compter du 8 mai 2023.
- **FIXE** le loyer mensuel sans charge à 230€
- **FIXE** la caution à 230 €
- **DEMANDE** à ce qu'une caution solidaire soit mise en place
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,  
Richard ACHIN



The image shows a blue ink signature of Richard ACHIN over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE D'AUBESSAGNE' at the top, 'R.F.' in the center, and 'Hautes-Alpes' at the bottom. The seal also features a central emblem depicting a figure on horseback.

**COMMUNE d'AUBESSAGNE**

8 chemin derrière le Serre - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43

Mail: [mairie@aubessagne.fr](mailto:mairie@aubessagne.fr)